



JOURN@L FOOT

N°456 DU 27 FEVRIER 2020

MEDAILLES DE LIGUE

Demande à adresser au DISTRICT et non à la Ligue, date limite le 30 Mars 2020.

MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2020.

RAPPEL AUX PRESIDENTS DE CLUB

A l'occasion de la reprise des activités sportives, nous rappelons aux Présidents que tous vos pratiquants (y compris les enfants du foot animation) doivent être licenciés.

Il en est de même pour tous vos encadrants et bénévoles qui interviennent au sein de votre club.

En cas d'accident votre responsabilité (y compris responsabilité pénale) sera inévitablement engagée en cas de manquement à cette obligation.



SOMMAIRE

SECRET. GENERAL P1
SPORTIVE P2
TECHNIQUE P3
FEMININES P3
STATUT ARBITRAGE P5
FORMATION P8
FUTSAL P9
COUPES P10

ATTENTION, CHANGEMENT DE DATES CALENDRIERS U17 - U15 ET U13

Les journées du 25 et 26 Avril ont été déplacées aux 6 et 7 Juin 2020 pour les catégories U17 et U15.
La journée du 30 Mai a été déplacée au 6 Juin pour la catégorie U13.

CARNET NOIR

Le District de Haute-Savoie - Pays de Gex à la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Henri CECCON Ancien Président du FC ANNECY de 1985 à 1993.

Le Président, Denis ALLARD, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

NOTES AUX TRESORIERES

Clubs non à jour avec le relevé n°2 (payable au 15/02/20) :

ARTHAZ - AS FERNEY VOLTAIRE - GO BAS CHABLAIS - GPT VIRY VUACHE - LA MOTTE SERVOLEX - -
THONON UCT - THONON AS - TEFAL

DATES A RETENIR - AGENDA COMPLET SUR LE SITE DU DISTRICT

Samedi 4 avril 2020 : Finale Départementale Festival U13 PITCH à Divonne

Samedi 6 juin 2020 : Journée Nationale des U7 à Annecy Le Vieux

Samedi 6 juin 2020 : Fête du Football Féminin (lieu à confirmer)

Samedi 13 et dimanche 14 juin 2020 : Finales de Coupe du District à Ville la Grand

Vendredi 19 juin 2020 : AG d'été du District à Divonne

Judi 2 juillet 2020 : Soirée des récompenses à Ville la Grand

TOURNOIS

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger - Formulaires divers - Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

CORRESPONDANCE

DIVERS :

CDOS : Compte d'Engagement citoyen

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

CS Ayze

Commission des Jeunes :

CO Chavanod - US Annemasse Gaillard - GC Usses

Commission Sportive:

Haut Giffre FC

Commission des Arbitres :

M. Jux – M. Ganassall – M. Marion-Gallois – M. Hanitriniaina - FC Vallée Verte

Commission Technique :

FC Marnaz

Commission du Statut de l'Arbitrage :

M. Jux

Commission du Statut des Educateurs :

Foron FC

Trésorier :

Haute Tarentaise – FC Evian

Commission des Délégués :

FC Vallée Verte

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jean-Michel BAULMONT

CATEGORIE SENIORS

Responsable : M.CARUSO

Note aux clubs :

Matches week-end du 29/02/2020 et 01/03/2020:

En cas de terrain indisponible, terrain de repli ou inversion de la rencontre obligatoire.

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

AMENDES F.M.I

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

- 1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,
- 2 - en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait. Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».
- 3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY
PV 456

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES - Foot Animation

MODIFICATION CALENDRIER

a) Calendrier Général

Suite à une erreur dans le calendrier général, veuillez noter que le WE de Pâques est du 11 au 13 avril (et non du 18 au 20) Aussi, **la journée du 11 avril est décalée au 18 avril** :

11 avril : Interclubs

18 avril : Journée de plateaux (masculin et féminin + Futsal)

Les clubs souhaitant participer au futsal du 18.04 doivent en informer Sandrine au plus vite afin de les enlever des plateaux habituels (engagement également à faire via le lien Google disponible sur le PV Futsal pour ceux qui ne l'auraient pas fait)

b) Calendriers

Nous vous rappelons qu'il est important de consulter le site du district en rubrique pratiques pour vous tenir informés des remplacements de calendriers (dates en haut à gauche des documents)

Une fois les plateaux débutés, il sera impératif de consulter régulièrement le **PV Annexe Technique**

RAPPEL LOIS DU JEU :

Les nouvelles règles du jeu de la FIFA **NE SONT PAS APPLICABLES** pour cette saison. Il est obligatoire de faire respecter les règles du jeu de la saison dernière.

JOURNEE NATIONALE DES U7

Samedi 6 Juin à Annecy le Vieux (clubs concernés sur ½ journée)

FESTI-FOOT

Samedi 21.03 : Cluses FC

Samedi 28.03: Sciez

Samedi 11.04 : Cessy-Gex

Samedi 16.05 : Chavanod

Samedi 30.05 : Pringy

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES - Féminines

Vous trouverez ci-dessous les dates des prochains plateaux féminins :

- Samedi 18 avril (Plateau extérieur) sur 2 sites
- Samedi 6 Juin (Fête du Football Féminin) sur 1 site

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

SAMEDI 07 MARS 2020

à **VETRAZ** RDV à 9h15 pour un début du plateau à 10h00 et fin 11h30,

U9F : Cluses – TEGG – Ayze/Amancy/Vougy - Reignier soit 4 équipes

U11F : Cluses – Mont Blanc – TEGG – Ayze/Amancy/Vougy – Ayze/Amancy/Vougy 2- Gavot – Vetrax soit 7 équipes

à **ANNECY LE VIEUX** RDV à 9h15 pour un début du plateau à 10h00 et fin 11h30,

U9F : USAV – Cheran – Chilly – PFA 1 – PFA 2 soit 5 équipes

U11F : USAV – Cheran – Chilly – PFA 1 – PFA 2 – Beaumont/Collonges soit 6 équipes

Vous trouverez ci-dessous les dates des prochains plateaux féminins :

- Samedi 18 avril (Plateau extérieur) sur 2 sites
- Samedi 6 Juin (Fête du Football Féminin) sur 1 site

Depuis plusieurs saisons, le nombre de licenciées et d'équipes engagées ne cesse de croître. Signe de l'intérêt porté par les jeunes filles pour la pratique du football, cette augmentation du nombre de pratiquantes n'est pas sans conséquence.

Dans ce sens et afin de construire ensemble l'offre de pratique la plus appropriée pour les années à venir, le District HSPG proposera à l'ensemble des éducatrices, éducateurs et ou dirigeants intéressées à participer à une soirée d'échanges et de discussions autour de la pratique féminine U9F/U11F/U13F et de ses éventuelles évolutions avant la période de vacances du mois d'avril au District Haute Savoie et pays de Gex.

CENTRE D'ANIMATION FEMININ

Dans le cadre du développement du football féminin, Toutes les joueuses nées en 2009 et 2010 soit (U10F/U11F licenciées FFF) du Bassin annécien sont invitées à participer au prochain centre d'animation féminin U11F qui aura lieu le **Mercredi 18 mars de 14h00 à 16h30 à POISY**.

Objectifs:

Rassembler les joueuses du secteur du BASSIN ANNECIEN

Proposer une séance exclusivement féminine

Inscription en cliquant et en renseignant le lien suivant :

<https://forms.gle/3T5HZ6KGGpb9tnMP9>

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES JOUEUSES

Dans le cadre du suivi et l'accompagnement, les joueuses suivantes sont convoquées afin de participer à un test match :

Lundi 9 mars 2020 RDV 17h45 à Ballaison

*TISSINO Julie - COTTET DUMOULIN Emma - GENOIS Manon - GARCIA Dorine - GUILLEMOT Cléo -MACEL Lucie
RADOJEVIC Vanessa - MEYNET MEUNIER Mathilda - BLEUZE Typhenn - BERQUET Gaelle - LEDORGUET Lena -
DA MOURA MONTEIRO Vania - VUARAND Cyrielle*

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION FEMININE

Toutes les personnes désirant intégrer la commission féminine, peuvent le faire en prenant contact avec la présidente de la commission féminine (Claude GRANGE 06 08 91 69 70)

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

Le 27 février 2020

PV n° 456

Président : ROUX Jean-Denis

Représentants des clubs :

Patricia VINCENT par visioconférence

BERNARD Pierre partiellement par visioconférence

Excusé : CUSIN Sébastien

Arbitre représentant les clubs : BLANCHET Antoine

Arbitres représentants : LUTZ Laurent et MOMONT Mike

Assistent : Jérôme MENAND et GALLAY Pascale

STATUT FEDERAL

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT FEDERAL :

Sanctions sportives applicables saison 2020-2021. Pour les clubs en 3^{ème} d'infraction ou l'application de la sanction sportive se fera en fin de saison 2019-2020.

Sanctions financières applicables saison 2019-2020.

<u>Clubs</u>	Arbitres n'ayant pas dirigé le nombre de rencontres	Arbitres manquants	Année d'infraction au statut fédéral	Montant à payer
ARAVIS F.C.		1	1	1x50 = 50 €
BALME DE SILLINGY (LA)		1	2	2x50 = 100 €
BONNEVILLE A.C.1921		1	1	1x50 = 50 €
BREVON F.C.		1	3	3x50 = 150 €
CARROZ D'ARACHES F.C.		1	3	3x50 = 150 €
CRUSEILLES F.C.		1	1	1 x120 = 120 €
Entente Pays de CRUSEILLES		1	1	1x50 = 50 €
Entente ST JEOIRE – LA TOUR		1	1	1x50 = 50 €
EVIAN F.C.		1	1	1x50 = 50 €
Group. Jeunes ARENTHON- SCIENTRIER- PERS-JUSSY		1	1	1x50 = 50 €
Grp. VIRY-VUACHE		1	1	1x50 = 50 €
NEYDENS A.S.		1	1	1x50 = 50 €
REIGNIER J.S.		1	1	1x120 = 120 €
ST GENIS FERNEY CROZET		2	2	4x120 = 480 €
SILLINGY A.S.		1	1	1x120 = 120 €
THONON Turquie UC		1	2	2x50 = 100 €
VIRY E.S.		1	1	1x50 = 50 €
VIUZ EN SALLAZ AS		1	2	2x50 = 100 €

Les clubs non cités ci-dessus sont en règle au statut fédéral de l'arbitrage.

Les amendes pour un arbitre n'ayant pas satisfait à ses obligations seront communiquées en date du 15 juin 2020

suite à la dernière réunion du Statut de l'Arbitrage.

RAPPEL DES SANCTIONS :

- 1^{ère} année d'infraction par arbitre manquant et par saison :
- Ligue 1 et Ligue 2 = 600 €
- Championnat National 1 = 400 €
- Championnat National 2 et 3 = 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 = 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 = 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 = 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 = 140 €
- Championnat Régional 1 = 180 €
- Championnat Régional 2 = 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat départemental 1 et Futsal R1 = 120 €
- Championnat de Football Entreprise, Féminins Régionaux et autres Division de District = 50 € (Tarif Ligue)

2^{ème} année d'infraction : Amende doublée

3^{ème} année d'infraction : Amende triplée

4^{ème} année d'infraction : Amende quadruplée

Sanctions sportives : se référer à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage pour ce qui est des mutations. Tout en vous rappelant que tous les clubs figurant sur la liste arrêtée au 15 juin 2020 en 3^{ème} année d'infraction et au-delà, en plus des sanctions financières et des diminutions de mutations ne pourront accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place.

Clubs de Ligue :

Le Statut de l'Arbitrage des clubs de Ligue est géré par celle-ci. Certains clubs figurent sur cette liste compte-tenu des données accessibles au District Haute-Savoie-Pays de Gex qui perçoit les amendes.

Ces clubs doivent se référer au journal Foot Ligue pour connaître leur position aussi bien au Statut Fédéral qu'au Statut Aggravé qui concerne les clubs de jeunes engagés en Championnat National ou Ligue.

Rappel de l'article 47 des Règlements Généraux

- a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le football à 11.
- b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » en application des dispositions de l'article n° 164 des Règlements Généraux.
- d) Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du paragraphe c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

REGLEMENT 2019/2020

Ci-dessous les points les plus importants, des obligations du club au Statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020 :

Extrait de l'article 1 du Statut de l'arbitrage Fédéral

Obligations du Club

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1: 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- **Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : 1 arbitre.**
- *Avant-dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire.*
- *Dernier niveau de district : pas d'obligation.*

Note : le statut arbitre auxiliaire n'existe pas pour notre District

Rappel d'un extrait des règlements généraux du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot

Pour être représentatifs au regard du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et en **districts de la LAuRAFoot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé** de la LAuRAFoot décrit ci-après....

Ces modifications entraînent des obligations nouvelles pour les clubs qui doivent être remplies d'ici le 31 janvier 2020 pour éviter les sanctions financières et sportives listées dans le tableau ci-dessus.

STATUT AGGRAVE JEUNES

Article 18 - 7- C du Statut de l'arbitrage des Règlements sportifs du District Haute-Savoie/Pays de Gex

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT AGGRAVE JEUNES :

<u>Clubs</u>	<u>Arbitres jeunes manquants</u>	<u>Année d'infraction Statut aggravé</u>	<u>Montant à payer</u>
GAVOT F.C.	1	1	1 x 80 = 80 €
ST GENIS FERNEY CROZET	1	1	1 x 80 = 80 €

Les clubs non cités ci-dessus sont en règles au statut aggravé jeunes

IMPORTANT : NOTE AUX CLUBS

Arbitres dont les matchs arbitrés sont en dessous de la moyenne et qui risquent de ne pas couvrir leur club au terme de la saison 2019-2020

Rappel :

Arbitre senior = 18 matchs à arbitrer

Arbitre jeune = 15 matchs à arbitrer

Arbitre stagiaire adulte = 8 matchs à arbitrer

Arbitre stagiaire jeune = 7 matchs à arbitrer

(Liste non exhaustive)

<u>Clubs</u>	<u>Nom de l'arbitre</u>	<u>Nombre de matchs</u>
CHAMPANGES F.R.S.	BELIN Maxime	0
GAVOT F.C.	PACCOT Léo	6

Grpt ANTHY-MARGENCEL-SCIEZ	JACQUIER Enzo	6
SALLANCHES A.S.C.	DE LA NOE Thibaud	6

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour la saison 2020-2021

- le club d'AMBILLY F.J. bénéficie d'une mutation supplémentaire
- le club d'ARGONAY U.S. bénéficie de 2 mutations supplémentaires
- le club de BONS EN CHABLAIS bénéficie d'une mutation supplémentaire
- le club de CESSY GEX F.C. bénéficie d'une mutation supplémentaire
- le club de FOOT SUD 74 bénéficie de 2 mutations supplémentaires
- le club de FOOT SUD GESSIEN bénéficie d'une mutation supplémentaire
- le club de MEYTHET E.S. bénéficie d'une mutation supplémentaire

Les clubs susceptibles d'obtenir 1 ou 2 mutations, uniquement si les arbitres ont satisfait à leurs obligations, et qui n'ont pas adressé de demande avant le 01/06/2020, ne pourront pas bénéficier de mutation supplémentaire.

COMMISSION DE FORMATION

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreux désistements de candidats inscrits aux modules. Les absences injustifiées au moins 8 jours francs avant la date de la formation seront amendées à hauteur de 100€ en plus du coût de la formation.

RESULTATS CERTIFICATIONS

CFF1 du Samedi 22 Février 2020 à PRINGY :

	NOM Prénom	Club	MSP PEDA	RAPPORT	CFF1
1	ARRON Emmanuel	US ANNECY LE VIEUX	Validé	Validé	Validé
2	BENMESSIKH Médhi	FC CRANVES SALES	Validé	Validé	Validé
3	BENYAMINA H Abdelhalim	US ANNEMASSE GAILLARD	Validé	Validé	Validé
4	BOUTOBZA Yasser	AS THONON	Validé	Validé	Validé
5	LUCAS Adrien	CO CHAVANOD	Validé	Déjà validé	Validé
6	SALERNO Andréa	US ANNECY LE VIEUX	Validé	Validé	Validé
7	YILDIZ Mickaël	CA BONNEVILLE	Validé	Validé	Validé
8	SEIGNEUR Kilian	FC COMBLOUX	Validé	Validé	Validé

Certification CFF2 du Samedi 22 Février 2020 à PRINGY :

	NOM Prénom	Club	MSP PEDA	RAPPORT	CFF2
1	CISSE EL HADJJ Anzoumana	THONON EVIAN GG FC	Non validé	Non validé	Non validé
2	ELAFROS Jean	US PRINGY	Validé	Non validé	Non validé
3	HERNANI VILLENA Jorge	US ANNEMASSE GAILLARD	Validé	Déjà validé	Validé
4	PELLIER CUIT Cyrille	MARIGNIER SPORTS	Validé	Validé	Validé
5	SKRZYPCZAK Mickael	FOOT SUD 74	Validé	Déjà validé	Validé
6	TEXEIRA Dominique	FC GAVOT	Non validé	Déjà validé	Non validé

COMMISSION FUTSAL

FOOT ANIMATION – Pratique associée

Suite à une erreur dans le calendrier général, la journée de plateau extérieur est repoussée au **18 avril**. Les clubs souhaitant pratiquer en futsal comme prévu initialement doivent avertir au plus vite Sandrine afin de les retirer des plateaux extérieurs. Attention, cela ne vous dispense pas d'une inscription sur le lien dédié pour vous engager aux plateaux futsal : <https://forms.gle/RxmzwzQHarcW8ZT26> (ne pas remplir si cela a déjà été fait précédemment)

- **Date du prochain plateau Futsal :**

Samedi 18.04

- **Gymnases disponibles**

CBF74 Futsal – Ht Giffre

- **Inscriptions**

U9 :

CBF74 Futsal (3) – Ht Giffre (2) - Odyssée (3) – St Genis Ferney Crozet (1)

U11 :

CBF74 Futsal (2) – Foron (2) – Odyssée (1) – Vallée Verte (1)

JEUNES - Pratique associée

Les matchs de classements du challenge futsal U13/U15/U17 se joueront le week end du **7 et 8 mars 2020**. Les lieux restent à définir.

JEUNES - Pratique associée

Challenge Futsal

La commission futsal est dans l'attente des résultats des rencontres suivantes afin de valider les classements :

Challenge U13

J4 : Thonon - Odyssée

J5 : Thyez - Odyssée

Challenge U15

J2 : Odyssée - Thyez

Challenge Futsal U15

Dimanche 8 mars 2020

Gymnase de St Genis : Gymnase de la DIAMENTERIE Chemin de Bourdigny, 01630 Saint-Genis-Pouilly

Club en charge de l'accueil et de la collation: Odyssée

10h00 Odyssée vs Bonneville

11h00 Ayze vs St Jeoire

Référent district :

Arbitre :

Gymnase de Cheran : 223 allée du collège 74 540 Alby sur Cheran

Club en charge de l'accueil et de la collation : Cheran

10h00: Foron vs Cheran

11h00: Cluses Sc vs Lac Bleu

12h00 Thonon vs Argonay

13h00 Thyez vs Vétraz

Référent district :

Arbitre :

Challenge Futsal U17

Samedi 7 mars 2020

Gymnase de Thyez : 212 Rue des acacias 74 300 Thyez

Club en charge de l'accueil et de la collation: Viry/Vuache

15h00 St Jeoire vs Viry/Vuache

16h00 Cluses Sc vs Chavanod

Référent district :

Arbitre :

Gymnase de Cheran : 223 allée du collège 74 540 Alby sur Cheran

Club en charge de l'accueil et de la collation : Cheran

15h00: Thonon vs Cheran

16h00 : Ht Giffre vs Argonay

Référent district :

Arbitre :

COMMISSION DES COUPES

Ce week-end et le week-end suivant, quatre rencontres ont été programmées dans la catégorie U15 2ème niveau - tour de cadrage. Ces rencontres doivent être impérativement jouées conformément à l'article 3.6.9 -report de match- paru dans l'annuaire 2019-2020 du District.